

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 février 2016

DCM N° 16-02-25-6

Objet : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2015-2016.

Rapporteur: M. BELHADDAD

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2015/2016 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de **87 050 €** les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

Metz Triathlon (Dont 5 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016)	29 640 €
Metz Badminton	6 300 €
Club Omnisport de Bellecroix (Dont 3 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016)	16 000 €
Hockey Club de Metz	28 230 €
Club Gambetta	1 980 €
Amicale des Pêcheurs du Sablon	940 €
Metz Pétanque Sablonnaise	1 880 €
Metz Plongée Loisirs	1 040 €
Tennis Club de Magny	1 040 €

1) Subvention d'équipement

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 310 € au bénéfice du Karaté Club de Metz pour l'achat de matériel sportif (soit 20% du coût total) et 970 € aux Artilleurs de Metz pour l'acquisition de tenues sportives de compétitions (soit également 20% du coût total).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2015/2016,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 88 330 € :**

1) Subventions de fonctionnement

Metz Triathlon (Dont 5 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016)	29 640 €
Metz Badminton	6 300 €
Club Omnisport de Bellecroix (Dont 3 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016)	16 000 €
Hockey Club de Metz	28 230 €
Club Gambetta	1 980 €
Amicale des Pêcheurs du Sablon	940 €
Metz Pétanque Sablonnaise	1 880 €
Metz Plongée Loisirs	1 040 €
Tennis Club de Magny	1 040 €

2) Subventions d'équipement

Karaté Club de Metz (Participation à l'achat de matériel sportif – 20% du coût total)	310 €
Les Artilleurs de Metz (Participation à l'achat de tenues sportives – 20% du coût total)	970 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint de Quartiers Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ